



La Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum Somm. et Lev.

Cette espèce, originaire du Caucase, a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au 19^{ème} siècle. Elle fut d'abord cultivée comme plante ornementale dans les jardins botaniques d'où elle s'échappa. Après une période de latence de près d'un siècle, elle révéla son caractère invasif à partir du milieu du 20^{ème} siècle.

Répartition dans le nord-ouest de la France

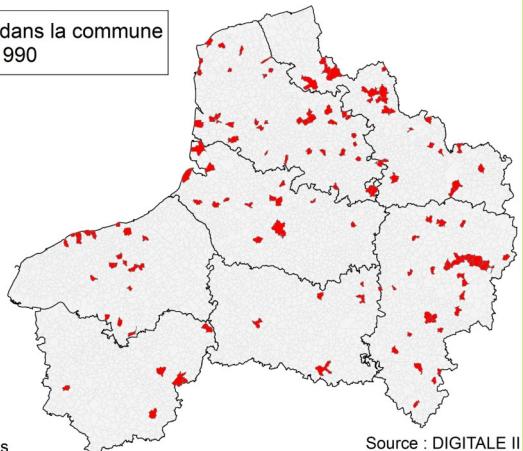
En région Haute-Normandie, l'espèce est présente sur une quinzaine de communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, sans sectorisation particulière.

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est assez répandue. Elle est présente dans une cinquantaine de localités. Elle est généralement cantonnée dans les villages ou le long des axes routiers, mais aucune naturalisation massive n'est signalée dans les systèmes alluviaux de la région.

En Picardie, la Berce du Caucase est présente de façon ponctuelle au nord-ouest du département de la Somme et dans le sud de l'Oise. L'Aisne est le plus touché des trois départements picards et présente des populations importantes le long de la vallée de la Serre ainsi que quelques foyers dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise.

Signalé dans la commune depuis 1990

1:1 400 000
0 15 30 Kilomètres



Source : DIGITALE II
Décembre 2011

Comment reconnaître la Berce du Caucase ?



Famille	Apiacées
Floraison	Juin-Juillet
Fructification	Août-Octobre



© A. WATTERLOT, CBNBI



La Berce du Caucase peut atteindre 3,5 m de hauteur ce qui en fait la plus grande plante herbacée d'Europe. Elle présente une tige épaisse et creuse pouvant dépasser 10 cm de diamètre. Ses feuilles sont profondément découpées en 3 ou 5 divisions, irrégulièrement lobées et bordées de dents aiguës. Elles mesurent généralement de 50 cm à 1 m de longueur avec un pétiole à section cylindrique et ponctué de taches rouges. Ses fleurs blanches sont disposées en ombelles constituées de plus de 50 rayons, atteignent 50 cm de diamètre et ses fruits, longs de 10 à 14 mm, sont bordés de poils hérisrés.



Attention à ne pas confondre avec :

- La Berce commune (*Heracleum sphondylium*) : espèce indigène, elle se distingue de la Berce du Caucase par sa taille plus modeste (1,5 à 2 m), son ombelle ne comportant que 35 rayons au maximum, des pétioles comportant un sillon et non ponctués de taches rouges (ils sont entièrement verts).
- *Heracleum sosnowskyi* et *Heracleum persicum*: deux autres espèces exotiques qui partagent le caractère « géant » et la phototoxicité de la Berce du Caucase. Elles n'ont pas encore été signalées dans le nord-ouest de la France. Ces deux espèces sont toutefois envahissantes en Europe de l'est pour la première et en Suède pour la seconde.

Biologie et écologie

La Berce du Caucase est une plante herbacée qui fleurit à partir du mois de mai et produit des graines dont la germination peut intervenir la même année à partir du mois de juillet. Les plantes ont un développement végétatif pendant 2 à 3 ans durant lesquels elles ont l'aspect de rosettes de feuilles alors qu'elles accumulent des réserves dans leur système racinaire. L'année suivante, la floraison a lieu en été (juin/juillet) et la fructification à l'automne (entre août et mi-octobre). D'après certains auteurs, après la dissémination des graines, la racine pivotante meurt. De récentes études, menées notamment en Belgique, et nos observations réalisées sur le terrain semblent indiquer que la plante est capable de fleurir plusieurs années de suite. La Berce du Caucase nécessite un sol ou un climat suffisamment humide et un substrat bien pourvu en azote. Les sols acides sont évités. Dans ces conditions, l'espèce peut envahir les talus et les friches, mais également les berges des rivières ou encore les prairies et lisières forestières.



© A. WATTERLOT, CBNBI

Modes de propagation

La Berce du Caucase se reproduit uniquement par la voie sexuée et se dissème donc exclusivement par les graines qu'elle produit (plus de 10000 par individu). La plante colonise ainsi de nouveaux espaces soit de proche en proche lorsque les graines tombent au sol, soit à plus grande distance lorsqu'elles sont emportées par l'eau (notamment lors des crues) ou par le vent.

La Berce du Caucase et ses impacts



Sur l'environnement

La Berce du Caucase est une espèce très compétitive qui, par sa croissance rapide et sa grande taille, monopolise rapidement l'espace, les ressources nutritives et la lumière nécessaires à l'établissement et à la survie de la végétation herbacée et des jeunes ligneux. Ce phénomène de monopolisation des ressources induit ainsi la disparition locale des espèces indigènes. Il amplifie également l'érosion au niveau des berges des cours d'eau, lorsque celles-ci sont dépourvues de ripisylve.



Sur l'économie et les activités humaines

Les grandes populations qu'elle peut former, notamment le long des cours d'eau, représentent une entrave à l'accès et à la circulation des pêcheurs et des promeneurs. Même si elle semble non toxique quand elle est consommée au stade juvénile, entre autre par les vaches et les chevaux, des cas de brûlure sur ces animaux ont été rapportés avec des plantes adultes. Sur le plan économique, leur élimination au niveau des bords de route, pour garantir la visibilité aux usagers engendre des coûts non négligeables aux équipes d'entretien des collectivités locales.



Sur la santé humaine

La sève de la plante contient des furanocumarines, protéines qui sont activées par la lumière solaire (substance photosensibilisante) et occasionnent des lésions de la peau. Celle-ci devient rouge, gonflée et de grandes cloques apparaissent au bout d'un ou deux jours. Ces lésions ont l'aspect de brûlures qui peuvent être graves.



© V. LEVY, CBNBI



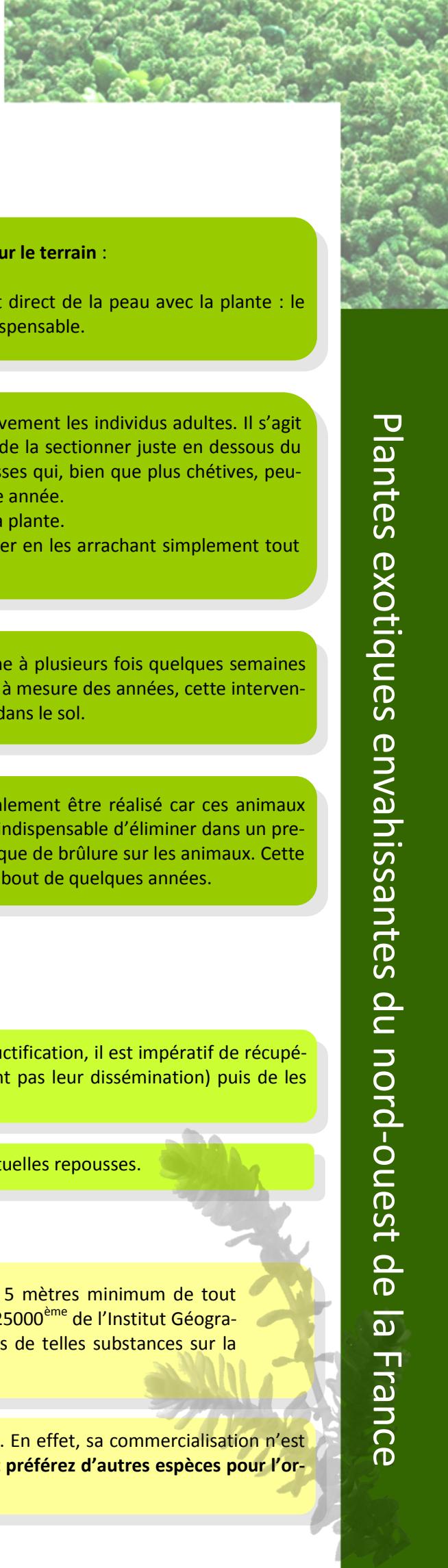
Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en œuvre pour contrôler la Berce du Caucase : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion



Des précautions vestimentaires sont à prendre avant toute opération sur le terrain :

- le port de gants imperméables est impératif ;
- l'intégralité du corps doit être protégée de manière à éviter le contact direct de la peau avec la plante : le port de vêtements à manches longues, voire d'une combinaison, est indispensable.

L'arrachage manuel est le moyen le plus efficace pour éliminer définitivement les individus adultes. Il s'agit de déterrre l'extrémité supérieure de la racine à l'aide d'une bêche et de la sectionner juste en dessous du collet. En effet, c'est au niveau de cette partie que de nouvelles repousses qui, bien que plus chétives, peuvent engendrer de nouvelles ombelles et donc des graines dans la même année.

En tranchant juste au dessous de cette zone, on s'assure de la mort de la plante.

Pour les individus juvéniles et les plantules, il est possible de les éliminer en les arrachant simplement tout en veillant à extraire l'appareil racinaire.

Une **fauche manuelle**, réalisée juste avant la floraison et renouvelée une à plusieurs fois quelques semaines plus tard, permet d'affaiblir la plante et, à terme, de l'éliminer. Au fur et à mesure des années, cette intervention permet de réduire progressivement la banque de graines contenue dans le sol.

Un contrôle agronomique par **pâturage** ovin, bovin ou équin peut également être réalisé car ces animaux consomment la Berce du Caucase à son stade juvénile. Il est cependant indispensable d'éliminer dans un premier temps les individus adultes manuellement, car ils présentent un risque de brûlure sur les animaux. Cette méthode donne de bons résultats et permet l'élimination de l'espèce au bout de quelques années.



Suivi des travaux de gestion

Si une intervention tardive a eu lieu et que l'on constate un début de fructification, il est impératif de récupérer les ombelles, de les sécher (dans un endroit abrité et ne permettant pas leur dissémination) puis de les **incinérer**.

Maintenir une **veille sur les secteurs gérés** de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On peut trouver la Berce du Caucase en vente, notamment sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : **n'encouragez pas leur dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornementation de votre jardin !**

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de Berce du Caucase à l'aide de la fiche «**PLANTES EXOTIQUES ENVAHISANTES fiche d'observation et de renseignement**» ci-dessous (en y joignant impérativement une carte de localisation) afin de nous aider à compléter nos connaissances sur sa répartition dans le nord-ouest de la France.

Picardie

Vincent LEVY ou
Aymeric WATTERLOT

v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Picardie ,
13 allée de la pépinière, Village Oasis,
80044 Amiens cedex 1
Tel/Fax: 03.22.89.69.78

Haute-Normandie

Julien BUCHET
j.buchet@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Haute Normandie,
Service des Espaces Verts
7, rue du Trianon
76100 ROUEN
Tel / Fax : 02.35.03.32.79.

Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tel: 03.28.49.00.83
Fax: 03.28.49.09.27



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISANTES

FICHE D'OBSERVATION ET DE RENSEIGNEMENT

N° manuscrit :

(En noir : champs à remplir obligatoirement)

Nom de la plante :

Date observation :/...../20..... **Nom observateur :**

Nom déterminateur (si différent) :

Département : **Commune :**

Localité/Lieu dit :

N° Carte jointe : Flore de référence :

Habitat de la plante :

Menace/problème posé :

Surface (en m ²)	Abondance	Phénologie	Statut population
Nbre :	Recouv : %	végétatif : <input type="radio"/> adulte <input type="radio"/> juvénile <input type="radio"/> germination floraison : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin fructification : <input type="radio"/> début <input type="radio"/> pleine <input type="radio"/> fin sénescence : <input type="radio"/> tige desséchée <input type="radio"/> mort	<input type="radio"/> « spontané » <input type="radio"/> introduit (planté / semé)

Les actions conduites par le Conservatoire botanique national de Bailleul dans le cadre de la mission d'alerte et de gestion des plantes exotiques envahissantes sont cofinancées par l'Europe, l'Europe s'engage en Picardie avec le Fond Européen de Développement Régional, l'Etat, le Conseil régional de Picardie, les Conseils généraux de l'Aisne et de la Somme et sont relayées localement par les CPIE de Picardie.



URCPIE DE PICARDIE